

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 19 janvier 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 12
" " absents : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2023

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine

Absents excusés : RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali

Secrétaire de séance : ETIENNE Brigitte

Pouvoirs : Magali RICHARD donne pouvoir à Armandine MAUGUIN

Gilles TATTEVIN donne pouvoir à Michel LE SOURD

Magali TOMMERAY donne pouvoir à Céline GICQUEL



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 12 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 17 novembre dernier

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident le compte-rendu du 17 novembre 2022

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Madame Brigitte ETIENNE en tant que secrétaire de séance

1-Projet de la Maison des Assistantes Maternelles : approbation du projet, plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, le cabinet d'architectes Bléher (Plumelec) a été retenu pour réaliser les plans de la MAM.

Certaines contraintes affectent le terrain communal concerné par le projet, et notamment des servitudes de passage.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

- démolition de la partie sud afin de créer un accès voiture
- maintien du bâti en l'état actuel

Le Conseil Municipal avec 15 voix POUR et 0 voix contre

Retient le projet le n°2 en conservant le bâti actuel

Approuve le projet de maison des assistantes maternelles pour 16 places (4 enfants par assistante maternelle)

Approuve le plan de financement prévisionnel présente ci-dessous

Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la Préfecture du Morbihan pour la DETR/ DSIL, auprès du Conseil Départemental au titre de la création d'une structure d'accueil « petite enfance » (30%), auprès de la CAF au titre de l'aide à l'investissement (plan rebond), auprès de la région au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » et auprès de tout organisme susceptible de financer ce type de projet.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	HT
DEPENSES	
Architecte	38 350,00 €
Travaux	776 000,00 €
Matériel et équipement	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	844 350,00 €

RECETTES	
Union Européenne	0,00 €
État - DETR DSIL (400 000€ *35%)	140 000,00 €
Région "Bien vivre en bretagne"	109 375,00 €
Département - 30%	253 305,00 €
CNAF (10 800€/enf)	172 800,00 €
EPCI	
TOTAL AIDES PUBLIQUES	675 480,00 € 80 %
Autofinancement (emprunt ou fonds propres)	168 870,00 € 20 %
TOTAL	844 350,00 €

2-Rue du stade – règlement voirie

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du stade, la commune doit s'assurer que les terrains qui ne sont pas bâtis aujourd'hui, ne demanderont pas un raccordement Eaux Usées ou électricité dans les 5 années à venir. Car ces raccordements abîmeraient la nouvelle route.

Un courrier a déjà été transmis aux propriétaires pour les avertir des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, exigent que toute nouvelle voirie soit maintenue dans son état pendant une durée de 5 ans. Ainsi, les enrobés effectués depuis **moins de 5 ans** ne pourront pas être découpés en vue d'un raccordement, le raccordement sera obligatoirement effectué par fonçage.

3-Cantine – prise de compétence municipale

Monsieur le Maire expose que l'OGEC du RPI Cruguel Lizio (regroupement pédagogique des 2 écoles) a fait la demande d'une gestion communale pour la cantine. (ce qui est déjà le cas à LIZIO)

A Cruguel, le contrat de livraison des repas est conclu entre CONVIVIO et l'OGEC, la facturation est également effectuée par l'OGEC. La commune met à disposition la salle et 1 agent.

L'OGEC souhaite que le contrat de restauration soit conclu par la commune et que la facturation soit effectuée par la mairie (facture du Trésor Public)

Monsieur le Maire précise que les 2 communes se sont déjà rencontrées pour en discuter :

Le 18 novembre 2022 – 1^{ère} réunion avec les élus de LIZIO

Le 9 janvier 2023 – réunion avec les élus de LIZIO et 2 représentants de l'OGEC

Certains points ont été évoqués lors de ces 2 réunions :

-Pointage des présences /absences par le personnel OGEC de l'école

-Facturation par la mairie

-Rédaction d'une charte pour répartir les rôles de chacun

-Rédaction d'un règlement cantine, fiche d'inscription par la Mairie (info PAI)

-Création d'une commission cantine (4 élus par commune – la directrice de l'école – 3 membres OGEC -1 membre APEL)

Le Maire précise que le Conseil Municipal serait alors compétent pour l'organisation et la gestion du service de cantine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la prise de compétence de la cantine scolaire par la commune de CRUGUEL.

4-Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

Marquage parking salle polyvalente SMBA 1 611 euros HT

5 - Informations et questions diverses

***Motion de soutien au centre hospitalier de PLOERMEL**

Sensibles à la désertification médicale et à l'attractivité du territoire, dans l'intérêt de la population du bassin de Santé, les membres du conseil municipal de CRUGUEL demandent à L'Agence Régionale de Santé :

- le maintien de la M.C.O. (Médecine, Chirurgie, Obstétrique / Maternité),

- des urgences 24h/24

- le recrutement des praticiens de MCO à temps plein sur le site Ploërmel.

- la gestion locale du personnel soignant

- la réhabilitation immobilière du site de Ploërmel pour répondre aux réels besoins de la population

Constats :

L'hôpital public est à bout de souffle. Ce « malaise » hospitalier n'est pas récent mais nous nous approchons dangereusement du point de rupture. Globalement, les prises en charge se dégradent et la bonne continuité des soins est de plus en plus remise en question. Les importantes difficultés rencontrées au centre hospitalier de Ploërmel, avec la diminution de lits de chirurgie, les fermetures partielles de salles d'opérations, et

ponctuellement d'un service de médecine ainsi que la fermeture au public à plusieurs reprises du service des urgences en sont d'ailleurs une illustration flagrante.

A un moment charnière pour les hôpitaux, qui connaissent des tensions graves et inédites (budgétaires, sociales, médicales...), les élus du Pays de Ploërmel, souhaitent, solennellement et à l'unanimité, interpeller l'Agence Régionale de Santé pour que soit réaffirmée et consolidée la place du centre hospitalier de Ploërmel dans le système de santé.

En effet, lorsque, en 2016, le centre hospitalier de Ploërmel a intégré, avec d'autres hôpitaux de l'Est du Morbihan, le Groupement hospitalier de territoire Brocéliande Atlantique, l'un des objectifs annoncés était de conforter l'offre de soins hospitaliers au sein de l'établissement ploërmelais en axant les efforts sur la complémentarité des ressources avec l'hôpital centre qu'est celui de Vannes.

Force est de constater que les synergies et améliorations promises ne se sont globalement pas concrétisées. Depuis 2015, 75 postes de travail ont disparu, dont 46 pour le seul personnel soignant, le nombre de lits n'a cessé de diminuer tout comme les effectifs médicaux. Les nombreux départs de médecins spécialistes (gynécologues, radiologues, un chirurgien viscéral...) ne sont pas remplacés ou seulement à temps partiel sur le site de Ploërmel par des médecins spécialistes recrutés par le GHBA.

Avec la mise en place de la direction commune, basée à Vannes, le centre hospitalier de Ploërmel devient de plus en plus dépendant de l'établissement vannetais. Sa capacité d'organisation, au sein de ses propres services, est de fait remise en cause et mise à mal avec la rotation importante des médecins présents à temps partiel sur le site de Ploërmel. C'est d'ailleurs cette rotation, parfois mal acceptée par les médecins vannetais eux-mêmes, qui peut nuire, dans les faits, à la continuité des soins mais également à la solidité et pérennité des relations avec les équipes de soignants de Ploërmel.

La crainte exprimée est que, dans l'avenir, les gardes chirurgicales viscérales, comme actuellement en orthopédie, soient prises uniquement à Vannes (plus de garde locale la nuit à partir de 18h, ni les week-end). Il y aurait de dangereux retards en termes de prise en charge des urgences, sur notre partie nord du territoire de santé N°4. La présence continue de chirurgiens viscéraux sur Ploërmel est donc indispensable.

La fermeture ponctuelle des urgences nous a également inquiétés. Dans un contexte de désertification médicale, cette rupture d'accès aux soins ne saurait être acceptée. Et si demain le centre hospitalier de Ploërmel venait à manquer de gynécologues-obstétriciens ou encore d'anesthésistes-réanimateurs, est-ce la maternité qui devra à son tour fermer ses portes au public ?

Certes, de nouvelles consultations spécialisées apparaissent, l'IRM tant attendu fera bientôt son arrivée et un nouvel EHPAD sera enfin réalisé. Mais, l'enveloppe budgétaire pour les travaux de réhabilitation du Centre hospitalier est bien moindre que celle initialement prévue. L'enveloppe annoncée en juin 2021 est passée de 55 millions d'euros à 20 millions d'euros en 2022 dont 13 millions d'euros pour le nouvel EHPAD. Ce sous-investissement pour la modernisation du site ploërmelais peut laisser penser que l'établissement glissera peu à peu dans la catégorie des « hôpitaux de proximité », sans chirurgie, ni maternité.

Les élus du territoire, représentants de la population, réaffirment leur soutien indéfectible à l'hôpital de Ploërmel qui doit rester un établissement de spécialités avec la chirurgie et la maternité. S'il doit exister une complémentarité entre les différents hôpitaux du GHBA, celle-ci ne doit pas se faire au détriment des missions du centre hospitalier de Ploërmel. C'est pourquoi, les élus demandent des engagements fermes sur le réel projet envisagé avec un calendrier de mise en œuvre et un budget circonstancié.

***Gestion du personnel** : congés pour évènements familiaux
Participation à la prévoyance et à la mutuelle

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour :

- la complémentaire « prévoyance » à compter du **1^{er} janvier 2025** - 7 € minimum par agent (20% de 35 €)
- la complémentaire « santé » à compter du **1^{er} janvier 2026** - 15€ minimum par agent (50% de 30 €)

Il est convenu que le Maire et les adjoints préparent ce dossier et le présentent lors d'un prochain conseil vers mai/juin.

*Cruguel pétanque Club – grillage

Monsieur le Maire indique que le club de pétanque a fait une demande pour disposer d'un chauffe-eau, d'un éclairage (avec minuteur) et du remplacement du grillage (anti-basculement). Le grillage pourra être mis en place par les agents techniques et les jeunes d'argent de poche. Des devis sont demandés pour l'éclairage.

*Élagage

Plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires pour les secteurs problématiques (les engins agricoles ne peuvent plus passer) les Landes, Beaulieu ...

Les devis des entreprises :

BRULÉ MALABOEUF	95€ l'heure + télescopique 70 €
SARL David et Yvon EVIN (Plaudren)	140 € (élagage +télésco)
BELLAMY Dorian	85+50 = 135 €
EVIN (St Jean Brevelay)	76.70+59.40 = 136.10 €

Les membres du conseil municipal décident de retenir l'offre de BELLAMY Dorian.

*Syndicat scolaire

Monsieur le Maire présente les scénarios concernant le financement du projet de travaux à l'école Suzanne BOURQUIN de Josselin (vu en comité syndical le jeudi 5 janvier 2023).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont une préférence pour le scénario n°7, mais souhaiteraient une modification des pourcentages afin de diminuer la participation financière des plus petites communes.

*Cérémonie des nouveaux arrivants et des nouveaux nés

Le vendredi 10 février à 19H à la salle polyvalente

Délibérations numérotées de 1 à 5

Fin de séance à 21H45

1	Projet de la Maison des Assistantes Maternelles : approbation du projet, plan de financement prévisionnel et demande de subvention	approuvé
2	Rue du stade – règlement voirie	approuvé
3	Cantine – prise de compétence municipale	approuvé
4	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire	information
5	Informations et questions diverses	information

Le Maire et le secrétaire de séance ont signé

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature
BOULVAIS David		ETIENNE Brigitte	

